FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE
MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE :

- Votre adresse complète : Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME
- N° SIRET : 201590350100017

Nom du signataire : Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme-Conseiller Départemental du Nord

Noms des correspondants RH (téléphone et mails) : 03.20.22.76.07
- Hélène BRUNET - hbrunet@mairie-lomme.fr
- Jérémy ALDOUDOU - jaldoudou@mairie-lomme.fr

Lieu de la mission : Service Lomme en Transitions, Mairie de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME

Nom et fonction du tuteur ou tutrice + coordonnées mail + téléphone : BLAISE Anne-Laure, Chargée de mission Lomme en transitions, alblaise@mairie-lomme.fr, 06.85.96.75.78

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée

La Ville de Lomme compte près de 29 000 habitants et porte une ambition forte en matière d'écologie sociale et populaire. À travers ses politiques publiques, la Ville agit pour améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer les solidarités, préserver les ressources naturelles et accompagner les transitions écologiques de manière concrète et accessible à toutes et tous.
Lomme développe notamment une politique volontariste autour de l'alimentation durable, de la biodiversité et de la ville nourricière. Cette démarche se traduit par le soutien aux jardins familiaux, le développement d'espaces de nature en ville, l'accompagnement des pratiques respectueuses de l'environnement et l'encouragement des initiatives citoyennes favorisant le lien social, la participation des habitants et la sensibilisation aux enjeux écologiques.
Les Potagers de Rosa Bonheur, situés dans le parc Rosa Bonheur inauguré en 2025, constituent l'un des lieux emblématiques de cette dynamique. Véritable espace de jardinage, de rencontre et d'expérimentation, ce site, qui vient d'être livré, doit contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants tout en favorisant la convivialité, la préservation de la biodiversité et l'accès à une alimentation plus durable.
Les 19 parcelles individuelles seront attribuées à des habitants courant novembre 2026. La mission consiste à assurer l'animation et l'accompagnement de la vie collective des Potagers de Rosa Bonheur afin de favoriser l'implication des habitants, le bon fonctionnement du site et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement. Il s'agit également d'assurer l'interface entre les jardiniers et les services municipaux.

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION

La mission vise à inciter et à faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active. Les volontaires engagés dans cette action agiront directement auprès des personnes âgées, des parents élevant seuls leur(s) enfant(s), des jeunes majeurs vivant seuls ou en réinsertion professionnelle, des jeunes mineurs déscolarisés.

INTITULE DE LA MISSION : Favoriser les initiatives citoyennes autour de l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité

Thème : Transitions
Nb de postes : 2

ACTIVITES AU QUOTIDIEN

Accompagner la vie des Potagers de Rosa Bonheur et favoriser les initiatives citoyennes autour de l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité :

- Accompagner les jardiniers et jardinières du site, par une présence régulière sur site, le recueil des besoins, une information sur le fonctionnement du jardin et les règles de vie collective, la transmission de pratiques respectueuses de l'environnement, l'organisation de temps conviviaux
- Faire le lien entre les jardiniers et les services (entretien, suivi des demandes, amélioration continue du site grâce aux retours des jardiniers).

LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :
Accessible en cas de mobilité réduite : **Oui** Accessible en transport en commun : **Oui** Déplacements prévus : **Oui**

Date prévisionnelle de démarrage
Automne 2026

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail
8 mois – 25 heures/semaine

Spécificités :
La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? **NON**

FORMATION DES VOLONTAIRES
Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1. ***Autres modalités de formation*** à ***compléter par la structure d'accueil***

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT
Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif. ***Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil***

CAPACITE D'INITIATIVE
Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission. ***A compléter si besoin par la structure d'accueil***

Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE

- **RIB *(au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité)***
- **Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible**
- **Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale *(avec numéro de sécurité sociale lisible)***
- **Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement *et* copie CNI resto verso de l'hébergeur)**
- **Certificat médical d'aptitude au service civique**
- **Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)**
- **Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)**
- **Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)**
- **L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr**
- **Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**
- **Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale**